

Profil de baignade du Village de Vacances du Chat
Profil élaboré le : 26 mars 2012



Handwritten notes:
d V + j c
Vn

Date de MAJ :

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade :	Village le Chat		
Commune :	Ecuras		
Département :	Charente		
Région :	Poitou-Charentes		
Responsable de l'eau de baignade :	M. HAZENDOCK, gérant		
Période d'ouverture :	1 ^{er} mai au 31 octobre		
Heures de surveillance :	Baignade non surveillée		
Fréquentation moyenne :	25 personnes par jour		
Équipements :	Bloc sanitaire : 2 WC – 1 douche		
Accessibilité aux animaux :	Tenus en laisse		
Autres activités :	Pêche		

Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade
Qualité de l'eau au cours des dernières années					
2007	2008	2009	2010	2011	
A	A	A	A	A	

A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée
D : eau de mauvaise qualité
Selon la directive n°76-160

Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade	
2011	15-juin	Cyanobactéries : > 20 000 cel/ml		non	
	25-juil.			non	
	2-août			non	
2010	20-juil.	Cyanobactéries : > 20 000 cel/ml		non	
	23-août			non	
2009	8-juil.	Cyanobactéries : > 20 000 cel/ml		non	
	12-août			non	
	19-août			non	
2008	26-août	Cyanobactéries : > 100 000 cel/ml		non	
	1-juil.			Oui	
	10-juil.			non	
2007	17-juil.	Cyanobactéries : > 20 000 cel/ml		non	
	30-juil.			non	
				non	

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	Sans objet
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C eau, présence vents odeurs et couleur eau	Gestion durable du plan d'eau et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents :	
Eaux usées					Interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal)	
Eaux pluviales					affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de »	
Pêche					Suivi analytique si nécessaire	

REÇU - DT 16/ ARS
- 2 MAI 2012